

Objet : Election du vice-président du CIAS du Lac d'Aiguebelette

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize juin à 18 heures 30,

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ZUCCHERO, Président du CIAS,

Présents : MMES MRS BARTHELEMY, BALZER, BAVUZ, FRANCONY, LAVOREL, DESMURS, DRISS, JOSTE, PECH.

Excusés : MMES MRS CHALIFOUR, TAVEL, VEUILLET.

Date d'envoi de la convocation : 04/06/2026

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipulant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président » ;

Considérant que Monsieur le Président du CIAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Mme Sandra FRANCONY s'est portée candidate à la fonction de Vice-Président du CIAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

Le Conseil d'Administration, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

COMPTABILISE pour le poste de vice-président du CIAS :

Mme Sandra FRANCONY :

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Blancs : 0

DECIDE :

Article 1er : Est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CIAS, Mme Sandra FRANCONY.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président du CIAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pascal ZUCCHERO



Secrétaire de séance,

Sandra FRANCONY